

Prince-Édouard, de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan ont reçu plus d'indemnités qu'ils n'avaient versé en primes. C'est le fonds de réserve qui a comblé la différence.

Selon M. Gorrell, non seulement un plus grand nombre d'agriculteurs ont pris une assurance-récolte cette année, mais encore le nombre de cultures assurées s'est accru.

L'informatique au gouvernement fédéral

Le président du Conseil du Trésor, l'honorable Jean Chrétien, a annoncé la publication de la première revue de l'informatique au gouvernement fédéral. Elle découle directement du travail entrepris pendant la période 1970 à 1974 par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Ce travail consistait à élaborer une politique d'informatique, un plan directeur pour la mise en œuvre de cette politique, ainsi que des lignes directrices et des directives à l'intention des ministères. Il a pour but d'améliorer la gestion globale de l'informatique grâce à une meilleure planification et une meilleure utilisation du personnel et du matériel.

Cette première revue annuelle a pour but de donner au gouvernement et au public un aperçu de l'utilisation actuelle et prévue de l'informatique au gouvernement fédéral.

La revue annuelle étudie les tendances des coûts, le personnel, la demande de services, les perspectives d'approvisionnement, l'utilisation interne du matériel et la répartition régionale des services informatiques au sein du gouvernement fédéral. Voici quelques-uns des points saillants de ce rapport.

Le gouvernement utilise aujourd'hui plus de 300 ordinateurs de tous genres et de toutes tailles pour accomplir son travail et fournir au public un service efficace. Le coût annuel intégral des services informatiques est passé de \$80 millions en 1970-1971 à \$170 millions en 1973-1974. On estime que ces services coûteront environ \$300 millions en 1976-1977; une partie de cette augmentation est due à la hausse des prix. La croissance annuelle moyenne des services informatiques, qui était de 27 pour cent entre 1967 et 1973, a été réduite à environ 20 pour cent pour la période comprise entre 1973 et 1976.

Les salaires et les traitements constituent le plus gros poste du budget informatique. Bien que le personnel d'informatique augmente toujours, son taux de croissance a fortement diminué.

Le rapport expose pour la première fois l'ampleur de la demande de services informatiques. Les caractéristiques de cette demande témoignent de l'efficacité de la politique du gouvernement de faire davantage recours au secteur privé, notamment pour trois classes de services: le traitement des textes, le microfilm de sortie d'ordinateur et l'exploitation en temps partagé. Le traitement par lots par terminal prend aussi de l'importance.

On s'attend à ce qu'il y ait peu d'approvisionnement en 1975-1976 puisqu'il s'agira de continuer à améliorer le matériel actuel. Le recours aux façonniers privés augmentera quelque peu, de même que les marchés conclus avec les analystes de système et les programmeurs. On prévoit que le nombre de soumissions à prix fixe augmentera afin de permettre un meilleur contrôle des coûts.

Il y a maintenant des installations informatiques du gouvernement fédéral dans toutes les provinces. Depuis 1971, la croissance des opérations informatiques régionales a été plus rapide que celle des opérations de la Région de la capitale nationale.

Augmentation des pensions de la vieillesse

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, annonce l'augmentation en octobre prochain des prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti. Il s'agit de la huitième augmentation trimestrielle de ces prestations, indexées au coût de la vie, telle que stipulée dans la Loi sur la Sécurité de la vieillesse.

Le nouveau maximum mensuel, pour une personne seule qui reçoit la prestation de base de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément maximum de revenu garanti, sera de \$219.96.

Pour les deux conjoints qui reçoivent la pension, la prestation de base ajoutée au supplément maximum produira un revenu mensuel de \$419.62.

La prestation de base de la Sécurité de la vieillesse passera en octobre de \$125.76 à \$129.28.

Le Supplément de revenu garanti maximal pour une personne seule ou pour une personne mariée dont le conjoint n'est pas pensionné passera de \$88.21 à \$90.68. Le supplément maximal pour les deux conjoints bénéficiaires de la pension sera porté de \$78.34 à \$80.53 chacun. Si l'on ajoute cette somme à la pension de base, chaque pensionné recevra mensuellement \$209.81.

Le premier versement de la nouvelle allocation au conjoint sera effectué au mois d'octobre, et le montant maximum que peut recevoir un conjoint sera de \$209.81. Cette somme comprend un montant équivalant à la pension de base de la Sécurité de la vieillesse et un montant correspondant au maximum du Supplément de revenu garanti pour une personne mariée.

L'allocation au conjoint sera réduite proportionnellement selon que les revenus du couple dépasseront certains niveaux établis.

L'allocation peut être versée au conjoint d'un prestataire de la Sécurité de la vieillesse pourvu que cette personne soit âgée de 60 à 65 ans et satisfasse aux conditions de résidence. Ce programme a été conçu pour apporter une aide aux couples forcés de vivre avec les revenus d'une seule pension.

Films - Accord Canada-Royaume-Uni

Le gouvernement fédéral a pris une nouvelle mesure visant à favoriser l'essor de l'industrie cinématographique canadienne, en concluant à Londres un accord ayant trait à la co-production de films entre le Canada et le Royaume-Uni.

Cet accord, qui devrait encourager la production d'un plus grand nombre de films canadiens à long métrage dans notre pays et en Grande-Bretagne, a été signé le 12 septembre par le Secrétaire d'État, M. J. Hugh Faulkner, et le ministre britannique des Affaires étrangères et du Commonwealth, Lord Goronwy-Roberts.

Le Secrétaire d'État s'est déclaré satisfait de cet accord, dont il avait annoncé la signature le 9 mai 1975 à Ottawa devant le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

"Cet accord permettra aux artistes canadiens aussi bien que britanniques de mettre en commun leur expérience